

## AIDES FINANCIERES POSSIBLES

**Ces informations sont à titre indicatif, merci de prendre contact auprès de l'organisme / des organismes**

Organisme	Nom	Montant	Critères	Démarches
<b>Pôle emploi</b>		1 200 € maximum	Etre inscrit depuis +6mois, sauf cas particulier Prouver l'obstacle à une embauche Ne pas bénéficier d'une autre aide financière	Demander un formulaire auprès de son conseiller (devis + RIB de l'auto-école). Demande d'aide avant l'inscription Aide octroyée sous réserve d'avoir des fonds au pôle emploi
<b>Mission locale</b>	Fond d'aide à l'insertion aux jeunes		18 à 25 ans qui sont sortis du cursus scolaire	Voir mission locale
<b>L'ETAT Mission locale ou crésus ou banque</b>	Permis à 1€	De 600 € à 1 200 €	16 à 25 ans Prêt remboursable à taux 0% Soit travailler ou être en formation soit il garantit le remboursement de son prêt par l'apport d'une caution ; soit il s'inscrit dans le cadre d'un co-emprunt avec ses parents soit d'une attestation d'éligibilité à la caution publique établie par un des réseaux accompagnant également partenaire. Ne jamais être inscrit dans une auto-école	Voir listes des autos écoles et des banques agréées Eligibilité mission locale ou crésus
<b>Agefiph</b>		1 300 € maximum	Les personnes qui souffrent d'un handicap peuvent bénéficier, dans certaines conditions, d'une aide. Cette aide n'est versée que si le permis de conduire est indispensable au maintien dans un emploi ou pour obtenir un emploi. Elle n'est prévue que pour compenser le surcoût dû au handicap.	Prendre contact auprès de l'Agefiph
<b>FASTT</b>	Micro crédit	3 000 € maximum	Le microcrédit s'adresse à tous ceux qui n'ont pas accès au crédit bancaire classique, et qui disposent d'une capacité de remboursement. Il contribue à faciliter l'accès, le maintien, ou le retour à l'emploi, tels que le permis de conduire.	Le microcrédit n'est pas distribué par les agences bancaires classiques. Pour monter un dossier de demande de microcrédit, contacter le 0.800.28.08.28.
<b>Conseil départemental</b>	Carte ZAP	39 €	10 à 24 ans	Faire la demande de la carte zap moyennant 10€ et vérifier sa validité. Aide versée après l'obtention du permis Demande de l'aide à faire dans les deux mois max, après l'obtention du permis Contact au 03.29.29.89.59.
<b>CPF</b>		Variable	Il est possible de régler une auto-école agréée avec son compte personnel de formation ou avec celui des parents	Renseignements sur <a href="http://moncompte-formation.gouv.fr">moncompte-formation.gouv.fr</a>